

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
. 2021/55**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>14</b>

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 22 juillet une nouvelle convocation du Conseil Communautaire a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. Le conseil Communautaire peut délibérer valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 18 heures le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni au siège de la collectivité, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI

**Présents (12) :** Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – Angèle NERI - Joseph OLIVA – Gabriel PASQUALI – Jeanne Baptiste SAVELLI

**Pouvoirs (2) :** Ange LAMBERTI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI

**Absents (23) :** Christiane ALBERTINI – Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Muriel BELTRAN – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL GIUDICELLI – Maria GAROBY – Jean Charles GIABICONI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI – Augustine GARIBALDI – Jean Marc MATTEI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – Marjorie PINDUCCI – Frédéric RAO – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Pascale TOTH – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Date de la convocation  
**22/07/2021**

Date d'affichage

Objet de la Délibération

**Etudes pour la préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle territoriale.  
Recherche de financement**

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Président rappelle l'intégration de la communauté de Communes de Marana-Golo dans le dispositif national Territoire d'industrie, aux côtés de la communauté d'agglomération bastiaise, en vue de participer à l'émergence d'une culture industrielle de qualité à l'échelle du bassin de vie. Cette démarche demande à s'accompagner d'une meilleure compréhension des enjeux et d'une connaissance approfondie du territoire en termes d'attractivité économique et industrielle.

L'ADEME accompagne les démarche d'EIT sous certaines conditions.

Une étude de préfiguration d'une démarche d'Ecologie industrielle territoriale a été estimée à 60 000€. Elle pourrait être financée selon le plan suivant :

ADEME	<b>70%</b>
<b>Total subventions</b>	<b>42 000 €</b>
<b>Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude, TVA comprise</b>	<b>18 000 €</b>
	<b>60 000 €</b>

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture  
**LE :**  
Et publication ou notification  
**DU :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021  
Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

. Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président.

. Approuve le plan de financement suivant :

ADEME	70%
<b>Total subventions</b>	<b>42 000 €</b>
<b>Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude, TVA comprise</b>	<b>18 000 €</b>
	<b>60 000 €</b>

. Prend l'engagement de réaliser sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**MARANA GOLO**

Le Président de la Communauté  
de Communes Marana Golo

Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210728-2021-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/08/2021

Affichage : 19/08/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

